

- **Henry de Busemont**

Fils probable de *Pareit de Bussemont*

Epousa *Maroy*, la fille d'*Evrar Boin Franke ou de Herve*.

Vers 1372, on a un [Henry de Ry de Bousemont](#) qui est peut-être le même personnage, sans certitude.

[CJ Herve, oeuvres, reg.1, folio 14, 1er avril 1362](#): parmi tous les échevins de la franchise de Herve, on cite *Henry fis à Pareit de Busemont*. Il s'agit probablement du gendre d'*Evrar de Herve*.

[CJ Herve, oeuvres, reg.1, folio 7, avril 1357](#): un texte barré cite *Evrar de Herve* qui donne des biens en héritage à *Henri de Bussemont* qui a épousé sa fille *Maroy*.

[CJ Herve, oeuvres, reg.1, folio 6/v, 1364](#): Dame *Oude* femme jdte à *Evrar Boin Franc de Herve* affaite à *Henri de Busemont*, époux de sa fille, un demi bonnier de terre sur la voie de *Greneit* qui joint à la terre de *Beano(n) de Tiège?* et un demi bonnier entre *Herve* et *Le Valz* qui joint à *Bastin de Herve* et deux setiers d'épeautre que *Henris* lui devait même sur sa cour à *Herve* où il habite et ausi un poul? de cour\*? qui joint à la cour de *Hankin* et à la sienne même.

- Henry de Ry de Bousemont



[Voir ici les habitants de Bouchmont](#).

Eut une femme: *Katheline*, deux fils, *Johan de Ris* et *Olivier de Ry* et une fille qui épousa *Martin de Bouchmont*.

A, vers 1381 ou avant, un fils naturel appelé *Colet* d'une certaine *Idon*.

Vers 1381, *Henris de Ris* donne une maison sur le marché de *Herve* à son fils naturel *Colet*. La maison appartint à *Ollivir de Pepinster* et il est à noter qu'*Henris de Ris* eut un fils appelé *Olivier*.

En 1385, *Henris de Ris* vend encore à un certain *Colet dit Quatro(n)* une cour qui joint au cimetière de *Herve*. Le dit *Colet dit Quatro(n)* est peut-être son fils naturel.

[CJ Ban de Herve, reg.3, folio 5, 9 octobre 1372](#): est cité car *Bredar* tient une de ses terres.

[CJ Franchise de Herve, reg.1, folio 20, vers 1381 ou avant](#): *He(n)ris Deri de Bussemo(n)t* donne à *Colet*, son fils naturel une maison qui git sur le marché de *Herve*, qui appartint à *Ollivir de Pepinster* et qui joint à la maison de *Morea le mangon*. *Idon*, la mère de *Colet* est présente et aura l'usufruit de la dite maison toute sa vie durant.

[CJ Ban de Herve, reg.3, folio 22/verso, avant 1383](#): *Evrewien de Wallerimont* donne en héritage à *Henris de Ri* 3 journaus et 1/2 pour 7 setiers d'épeautre héritablement. Tous les gens présents à cette convention, après le décès d'une certaine *dame Magreit*, y conviennent, sauf leur part. On peut supposer que ce transfert de bien se fait après le

décès de la dite dame *Magreit* qui a un lien avec *Evrewien et Henris*, peut-être leur mère.

CJ Ban de Herve, reg.3, folio 33, 1384: *Henris de Ri* vend une rente de un muid d'épeautre à *Wilheam de Lenbor* sur des biens que *Rogier (de Xhenemont?)* tenait d'*Ollivir de Pepinster*.

CJ Franchise de Herve, reg.1, folio 33, vers 1385 ou avant: *Henris de Ri* donne en droit héritage à *Colet dit Quatro(n)* une cour qui joint à l'aire (cimetière) contre la somme de six setiers d'avoine. Par après *Colet* rachète deux des six setiers contre trois doublons moutons.

CJ Ban de Herve, reg.3, folio 34, 16 fenailmois (juillet) 1388: *Johan de Tiège* vend à *Henris de Ri* 4 muids de blé gisants sur divers biens dont des biens d'*Evrewin de Walrimont*, de *Pietrekin* et d'un certain *Lanbier* dit frère de *Johan de Tiège*.

CJ ban de Herve, reg.3, folio 49/verso, 10 avril 1396: *Henry Villen* vend à *Henry de Ri* deux muids d'épeautre sur un pré qui joint au pré «de Weis» et à la voie qui vient de la maison de *Hanes Xhokea* vers *Hameval* et sur ...

CJ ban de Herve, reg.3, folio 55/verso, vers 1397: *Ernoteau del Hazelle* fait un échange avec *Henri de Riwe*.

CJ Ban de Herve, reg.3, folio 81, août 1404: en 1404, les héritiers d'*Henry de Ry* tiennent une terre qui appartenait à un certain *Gosewin*.

CJ Ban de Herve, reg.3, folio 91, un temps que passé est: est mentionnée *Dame Katheline femme Henry jadit de Riwe*.

CJ Ban de Herve, reg.3, folio 91/verso, 1406: *Johan de Ris* fils d'*Henry* traite (vente) avec *Hannot de Jardien*.

CJ Ban de Herve, reg.3, folio 93/verso, début mai 1406: une fille d'*Henry de Ris* épousa *Martin de Bousemont*.

CJ Ban de Herve, reg.3, folio 138, 10 décembre 1411: *Olivier de Ry*, fils de jadis *Henry de Ry de Bousemont* ...

CJ Ban de Herve, reg.3, folio 145/verso, St-Urbain 1413: *Johan le paige*, demeurant à *Bousemont*, bovier de *Lynar le bovier de Cerfontaine*, vend à ce dernier une pièce de pré au lieu que l'on dit en *Esse* et qui fut à *Henry vilain de Herve* qui joint, entre autres, aux héritages qui furent *Henry de Riwe* et un bonnier de pré qui joint aussi à des héritages qui furent *Henry de Riwe*.

CJ ban de Herve, reg3, folio138/verso, 9 février 1422: *Lambot*, fils *Wynan*, jadis échevin, vend à *Rigald Gollet de Bousemont*, échevin du ban de *Herve*, quatre setiers d'avoine que *Rigald Gollet* devait même sur ½ bonnier de pré qui fut à *Henry de Ry desoir Bousemont* et qui joint à *Reynkin de fosseit* et aux enfants d'*Eirnot fils Gillair*.

## Henry de Ri et descendants

- *Johan de Ris ou de Riwe?*



Fils de [Henry de Ris](#) et de *Ketheline*.

[CJ Ban de Herve, reg.3, folio 91/verso, 1406](#): *Johan de Ris* fils d'*Henry de Ris* traite (vente) avec *Hannot de Jardien*.

[CJ Ban de Herve, reg.3, folio 103, 2 avril 1408](#): *Lambier a chien* achète à *Martien de Bousemont* un bien que ce dernier a repris par [retrait lignager](#) à *Hannot de Jardien*. On apprend ainsi que *Jehan de Ris* est le beau-frère (probable) de *Martien de Bousemont* car c'est *Jehan de Ris* qui avait d'abord vendu le bien repris par son plus proche parent comme la coutume du duché de Limbourg le permettait.

[CJ Ban de Herve, reg.3, folio 108/verso, 1408](#): *Johan de Riwe* fait un «deschange» avec *Rigald Gollet de Bouchmont*.

[CJ Ban de Herve, reg.3, folio 125, toussaint 1408](#): *Thomas de Tiège* achète à *Johan de Ry* 1 muid d'avoine «sur un wage» que *dame Ysabeal*, mère de *Thomas* devait à *Johan de Ry*.

- Olivier de Ry



Fils de *Henry de Ry* et frère de *Johan de Ry*.

Il y a un [Henrar fils Ollivar](#) qui pourrait être un fils d'*Olivier de Ry*.

[CJ Ban de Herve, reg.3, folio 138, 10 décembre 1411](#): *Olivier de Ry*, fils jadis *Henry de Ry de Bousemont* donne à *Johan Camus* tous ses biens moibles et hirtaiges.

## Habitants de Bouchmont

9 habitants de bouchmont encodés
Bareit de Bousemont
Biettelin épouse Rigald Gollet de Bouchmont
Henry de Bousemont
Henry de Ry
Johan le paige
Martien de Bousemont

Olivier fils Henry de Ry

Rigald Golet de Bousemont

X épouse Martin de Bousemont



Habitants de Bouchmont ou environs mentionnés en 1383.

1. Ernote buhaul.



Epousa *Magreit*.

[CJ Ban Herve, reg3, folio7, 2 resailmois 1374](#): *Johan de Rosmel* oblige tout ce qu'il a à Herve et en ban de Herve «envers» *Ernote buhaul*.

[CJ Ban Herve, reg3, folio29, 9 fenailmois 1388](#): *Gile d'Andrimont* doit 20 muids d'épeautre à *Ernot buha*, tout le cours de sa vie, à livrer à Mellin, engagés sur 11 bonniers de pré qui joignent à la cour de Sorezée.

[CJ Ban Herve, reg3, folio30v, 10 septembre 1388](#): un nommé *Evrewin* (de *Walcomont*?) accorde, à *Ernot dit buha* et à sa femme *dameß Magreit*, une pension de 14 muids et ½ d'épeautre. Si *Ernot* décède, son épouse *dameß Magreit* continue à percevoir une rente de 9 muids et ½.

[CJ Ban de Herve, reg.3, folio 35, 8 mars 1389](#): *Ernot Buha* affaite à *Johan Sallemon*, vestis de Herve, un muid d'épeautre au nom de *Hellon* et de ses enfants engendrés par *Johan Sallemon*.

[CJ Ban de Herve, reg.3, folio 39 bis, 15 fenailmois 1391](#): *Johan de Rossemel* (écrit aussi *Johan de Rosß!*) affecte à *Gobier de Soron* 40 muids d'épeautre qu'un certain *Buhau* avait tenu.

En 1410, on parle d'une *Magret*, épouse de *Pirot le riche homme*. Ce n'est apparemment pas le premier époux de *Magret*. Ci-après, les commentaires d'une oeuvre de la cour de justice du Ban de Herve datant de 1410 qui parle aussi de *Maroy*, épouse d'*Evrewien* et des enfants d'*Ernot fils Gilwar*. Ce dernier est-il *Eirnot dit buha*?

[CJ Ban de Herve, reg.3, folio 127/v, 13 avril 1410](#): ici *Pirot le riche homme* traite avec son épouse *Magret* et *Johan Monar*, le fils de celle-ci. Ce dernier n'est, selon toute vraisemblance pas le fils de *Pirot Richehomme*. Les trois reconnaissent qu'ils doivent à *Rigald Gollet de Bousemont* divers setiers sur des terres situées du côté de *Hameval*, *Bouchmont* et *Monty*. On précise que les biens de *Magret* et de ses enfants se situent près de *Maroy femme Evrewien*, des enfants de *Eirnot fils Gilwar*, de *Hanes le feve à Hameval* et de *Gollet de Bousemont* lui-même. L'an 1415, *Giles ly jouene fils dame Magret du premier mariage* agrée le marché passé en 1410.

Toujours une hypothèse naturellement. Nous serions en présence d'une *Magret* qui a épousé *Ernot fils Gilwar* qui deviendra *Ernot buhaul*. Ce couple eurent un fils appelé *Gille* (comme le grand-père appelé Gilwar). Le problème est que *Magret* eut beaucoup d'autres enfants. *Pirot riche homme* serait-il le troisième mari, *Ernot buhaul* étant le premier mari mort jeune avec un seul enfant?

## 2. Eirnot fils Gillewar de Bousemont

Aurait deux fils: *Johan Soxhelet* et *Eirnot*.

[CJ Ban de Herve, reg.3, folio 40v°, 11 janvier 1393](#): *Evrewin (de Wallermont)* doit héritablement à *Sohelet de Bearewar* 6 muids d'épeautre qu'il assène du pré que tient *Ernot*, fils de *Gillewar* à Montis et qui joint à la voie qui va de Montis à Bouchmont. *Evrewin* vend encore 2 muids assénés sur les mêmes biens contre la somme de 16 doublons moutons.

[CJ Ban de Herve, reg.3, folio 54, 3 mai 1397](#): *Ernot*, fils de *Gillewar* prend une cour à *Wotoie* (Wauthier?) gisant entièrement à Bouchmont, parmy 20 setiers d'avoine et 2 capons que le dit *Wotoie* devait contrewager de 5 setiers d'avoine à *Golet de Bousemont*. *Ernot* «met» à *Golet*, pour les 5 setiers d'avoine, 7 setiers héritablement sur divers biens (voir oeuvre).

[CJ Ban de Herve, reg.3, folio 140/verso, 22 septembre 1412](#): *Johan Soxhelet* et *Ernot*, enfants de «jadi» *Eirnot fils Gillewar de Bousemont* achètent à *Wilheam de Xhenomont* 24 muids et ½ d'épeautre et d'avoine.

[CJ Ban de Herve, reg.3, folio 127/v, 13 avril 1410](#): ici *Pirot le riche homme* traite avec son épouse *Magret* et *Johan Monar*, le fils de celle-ci. Ce dernier n'est, selon toute vraisemblance pas le fils de *Pirot Richehomme*. Les trois reconnaissent qu'ils doivent à *Rigald Gollet de Bousemont* divers setiers sur des terres situées du côté de Hameval, Bouchmont et Monty. On précise que les biens de *Magret* et de ses enfants se situent près de *Maroy femme Evrewin*, des enfants de *Eirnot fils Gilwar*, de *Hanes le feve à Hameval* et de *Gollet de Bousemont* lui-même. L'an 1415, *Giles ly jouene fils dame Magret du premier mariage* agrée le marché passé en 1410.

## 3. Gillewar de Bousemont

A un fils appelé *Eirnot*.

[CJ Ban de Herve, reg.3, folio 30, vers 1386](#): *Cornet de Herve* vend une rente de 2 muids de blé à *Wilheam de Lenbor* contre la somme de 16 doublons moutons, sur un demi bonnier de terre à Bouchmont qui joint à *Gilwar*.

## 4. Henry de Ry de Bousemont: [voir ici](#).

## 5. Rigald Golet de Bouchmont

### Golet de Bouchmont

Aimable communication de M. S. De Craemer:Obituaire de Charneux - 4 novembre:Riga Collet - Biettelin sa femme.

#### Rigald Golet de Bouchmont

Fils de Johan Cawestea

*Golet de Bouchmont* est le même personnage que *Rigald Golet de Bousemont*.

Cousin de *Rigald Golet*, fils de *Johan Rosseal*. Il y a donc deux «*Rigald Golet*».

[CJ franchise de Herve, reg.1, folio 16/verso, 10 octobre 1394](#): *Wathelet Dillekin vend au petit Golet un muid de blé sur son pré en Hagne tel qu'il est dans sa «clisure» qui joint à Cornet (de Herve?)*.

S'agit-il ici de celui qui sera appelé *Golet de Bouchmont* ou de son cousin, fils de *Johan Rosseal*.

[CJ franchise de Herve, reg.1, folio 16/verso, 5 octobre 1394](#): le texte est ici barré. *Renar*, fils de *Wynan*, vend à *petit Golet* neuf setiers d'avoine qu'on lui devait sur la maison et la cour qui furent à *Colar de Tiège*, avec l'agrément de tous ses frères et soeurs non cités.

[CJ Ban de Herve, reg.3, folio 54, 3 mai 1397](#): *Ernot*, fils de *Gillewar* prend une cour à *Wotoie* (Wauthier?) gisant entièrement à Bouchmont, parmy 20 setiers d'avoine et 2 capons que le dit *Wotoie* devait contrewager de 5 setiers d'avoine à *Golet de Bousemont*. *Ernot* «met» à *Golet*, pour les 5 setiers d'avoine, 7 setiers héritablement sur divers biens (voir oeuvre).

[CJ Herve, reg.1, folio 16/verso, 1399](#): *Gollet de Buxhemont* vend à *Thomas* fils le *maire de Tiège* 9 setiers d'avoine sur une cour qui fut à *Collar de Tiège*.

[CJ Ban de Herve, reg.3, folio 6/v, 3 avril 1373](#): *Golet de Bussemont* vend à *Maître Pire de Horion clerc en nom de l'évêque de Liège* un bonnier de terre près de *Elle Hourgne* du côté de *Monty*.

[CJ Ban de Herve, reg.3, folio 68/v, septembre 1400](#):

[CJ Ban de Herve, reg.3, folio 87, 1404](#): *Gollet de Bouchmont* achète 1 journal de terre à *Duwyn* pour la somme de 3 stiers d'épeautre.

[CJ Ban de Herve, reg.3, folio 86, 20 janvier 1405](#): *Golle de Bochemont* traite avec *Colet de Xhenomont* (achète 11 stier d'avoine).

CJ Ban de Herve, reg.3, folio 135/verso, novembre 1405: *Rigald Gollet de Bousemont revend 3 muids à Wilhaem de Xhenomont après rescosse demandée par celui-ci, proisme (proche parent) de Wilhaem le covelier qui vendit ces trois muids à Rigald Gollet de Bousemont.*

CJ Ban de Herve, reg.3, folio 81/verso, saint Remy 1405: *Golet de Bussemont a un «soroige» appelé Rosseal, époux de Maroie.*

CJ Ban de Herve, reg.3, folio 88, septembre 1405: *Golet de bussemont acquiert de Colet Colpin de mo^t une pièce de terre qui joint à Hubier de Hamevauz.*

CJ Ban de Herve, reg.3, folio 88/v, 14 novembre 1405: on cite *Golet de Bussemont* qui a vendu auparavant 3 muysds et 2 stiers d'épeautre à *Hanet le bottier*. Ce dernier les revend à *Wilhem fils de Yernoteal delle Haselle*.

CJ Ban de Herve, reg.3, folio 92/verso, paques 1406: *Golet de Boisemont, échevin de Herve, achète 4 muysds 2 stiers d'épeautre à Colet colpien de Montis.*

CJ Ban de Herve, reg.3, folio 93/verso, 4 août 1406: *Collar fils de Bredaer fait un «deschange» avec Golet de Bousemont.*

CJ Ban de Herve, reg.3, folio 96, mars 1406: ici on cite «*Rigald*» *Golet de Bousemont* qui est aussi appelé «*Golet*» sans «*Rigald*». Ici *Rigald Golet* est toujours échevin du Ban de Herve et achète à *Wilheame le bresseur fils Evrewin de Walrimont* 15 stiers d'épeutre.

CJ Ban de Herve, reg.3, folio 96, novembre 1406: *Hierkin de Cerfontaine lentalhier vend à (Rigald) Golet de Bousemont 12 stiers d'épeautre.*

CJ Ban de Herve, reg.3, folio 96/verso, 1407: un *Golet de Bouchmont* fait un échange de terres qu'il avait acquis en commun avec *Johan Hanon* des enfants de *Pirar de Hamevalz* et de *Herman de Hamevalz*.

CJ Ban de Herve, reg.3, folio 100/v, 10 avril 1407: *Rigald Golet de Bousemont traite avec Colin Gattier de Melen.*

CJ Ban de Herve, reg.3, folio 101, avril 1407: *Golet de Bousemont fait un échange avec Johan Ballewasar.*

CJ Ban de Herve, reg.3, folio 107/v, Saint-André 1407: *Martien de Bousemont vend deux muysds d'épeautre à Rigald Golet de Bousemont. (Bouchmont). Sont-ils voisins? Précisons que Rigald Golet devient Golet tout court à la fin de l'acte.*

CJ franchise de Herve, reg.1, folio 43, 4 août 1407: *Golet de Bousemont, échevin du ban de Herve, vend à Hanes le fevre de Hamevalz 4 B de cens et 2 cappons sur la cour qui fut à Raxhelet et que tient Gielis à présent.*

CJ Ban de Herve, reg.3, folio 108/verso, 1408: *Johan de Riwe fait un «deschange» avec Rigald Gollet de Bouchmont.*

CJ Ban de Herve, reg.3, folio 113/verso, 2 novembre 1408: *Rigald Gollet de Bousemont*, échevin de la cour du Ban de Herve, achète à *Wynan mariscal* 5 muids de blé moitable.

CJ Ban de Herve, reg.3, folio 113/verso, février 1408: *Rigald Gollet de Bousemont* achète à *Magien*, veuve de *Colien Carameit de Bolland* trois muids d'épeautre.

CJ Ban de Herve reg.3, folio 114, saint Martin 1408: *Wilheame le brasseur de Charneur*, vend deux muids d'épeautre à *Rigald Gollet de Bousemont* et cela contre la somme de 10 couronnes françaises.

CJ Ban de Herve reg.3, folio 117/verso, 25 avril 1409: *Rigald Gollet de Bousemont*, échevin du ban de Herve, achète à *Martin de Bousemont* VIII muids de blé et d'avoine.

CJ Ban de Herve reg.3, folio 118/verso, 30 juillet 1409: *Rigald Gollet de Bousemont* achète à *Martien de Bousemont* 4 muids de blé.

CJ Ban de Herve, reg.3, folio 126, 16 février 1410: *Hanes le feve de Hamevals* vend 1,5 muids d'épeautre à *Rigald Gollet de Bousemont* affectés sur un terre qui git à *Tienhavoy* et qui joint aux terres de *Rigald Gollet de Bousemont*.

CJ Ban de Herve, reg.3, folio 136, mai 1410: *Lambot fils Wynan* échevin de la franchise de Herve donne à *Rigald Gollet de Bouchmont*, échevin du ban de Herve, ½ muid d'épeautre.

CJ Ban de Herve, reg.3, folio 130bis/v, 22 janvier 1411: *Collien Gattier de Melen* transporte à *Gollet de Bousemont* 16 «fays de four» tirés de 40 «fays de four» que *Boylawe* devait à *Collien Gattier*.

CJ ban de Herve, reg.3, folio 132/verso, saint-André 1410: cette oeuvre est *Cloes lentalhier* vens à *Rigald Gollet de Bousemont* une rente de 2 muid d'épeautre.

CJ ban de Herve, reg.3, folio 134, août 1411: *Rigald Gollet ...* vend à *Collar le cheron* une rente de 7 muids et 1 setier d'épeautre.

CJ Ban de Herve, reg.3, folio 134, Saint Jean-Baptiste 1411: *Johan Fouket de Roisteleu* vend tout ce qu'il a dans la franchise de Herve à *Rigald Gollet de Bousemont*. *Collet le bron*, beau-frère de *Johan Fouket* effectue en juillet 1411 un retrait lignager des biens vendus à *Rigald Gollet*.

CJ ban de Herve, reg.3, folio 138, 3 décembre 1411: *Sandre le moine de Rosemelle* vend à *Rigald Gollet de Bousemont* un muid d'épeautre que *Sandre le moine* même avait acquis de *Lambert a chien* qui, lui-même l'avait eu de *Johan de Biernawe*.

CJ ban de Herve, reg.3, folio 143/verso, 17 juin 1413: *Giles Ballewasar* vend à *Rigald Gollet de Bousemont* une rente de 6 setiers d'épeautre gagée sur tout ce qui lui appartient au présent et à venir. Les échevins de la franchise sont aussi présents.

CJ Ban de Herve, reg.3, folio 147/verso, 16 novembre 1413: *Johan Fouket, démeurant à Roiteleur, vend à Rigald Gollet de Bousemont et Thomas cler, son seroige, (de Rigald Gollet, je suppose). une rente de 10 muids d'avoine. Se portent garants pour Rigald Gollet et Thomas cler Johan fils Mathonet, frère du dit Thomas et Giles Gillaer.*

CJ ban de Herve, reg.3, folio 151/verso, 30 may 1414: *Rigald Gollet fils de Johan Rossea de Herve vend à son cousin Rigald Gollet de Bousemont, fils de Johan Cawestea, six muids d'épeautre et 2 muids d'avoine qu'il avait «religié» des mains de Johannie de Jardien en tant que proisme de Johan Cawestea, son oncle.*

La plupart des terres citées dans le «deschange» entre *Rigald Gollet de Bousemont* et *Wilheam de Xhenomont* se situent à Haseur. Il existe aussi un certain Rigald de Haiseur dès 1406. Il peut s'agir d'un parent de *Rigald Gollet* (fils ou autre?).

CJ ban de Herve, reg.3, folio 49, 7 juin 1414: *Wilheam de Xhenom<sup>^</sup> fait un «deschange» avec Rigald Gollet de Bousemont. Wilheam de Xhenomont cède un muid d'avoine que son père Wilheam Cockaye a acquis d'Arnot de Harne. Lequel muid était dû par Henry de Ry tel que cela apparaît dans cette oeuvre. En échange d'un muid d'avoine que Rigald Gollet avait à Haseur sur certains «wages» qui furent à gran Johan de Limbourg gisant sur des terres à Haseur qui joignent simultanément à gros Renar et Evrewien, à Gilamr, Thomas Heyne et Jaqmot.*

CJ Ban de Herve, reg.3, folio 60/verso, Saint Léonard 1417: *Riga Golet de Boxmont vend à Pirar le fevbre manant à Monty une pièce de pré qui se trouve au bord de la route qui va de Monty à Bouchmont et qui joint à Colet Colpin.*

CJ ban de Herve, reg.3, folio 128/v, 15 novembre 1417: *Riga Golet de Boxmont, échevin du Ban de Herve, donne en héritage à Henry dit le bovier boulanger à Liège une cour qui fut à Colar le bovier à Xheneumont qui joint à Pironet de Herve et à Johan de Xheneumont ainsi qu'un «wagier» qui fut à Carameit de Bolant de par Maghien, la femme de ce dernier et le journal que on dit le Jorna Hasor.*

CJ Ban de Herve, reg.3, folio 136, mai 1420: *Rigald Gollet de Bousemont donne en héritage à Collien dit Pakette démeurant à Herve 9 journaux et demi de terre sur le «holteche de Hinchemps» joignant à Lambinon fils Hanoir et à Godelet et à Mathieu de Tiège.*

CJ ban de Herve, reg3, folio138/verso, 9 février 1422: *Lambot, fils Wynan, jadis échevin, vend à Rigald Gollet de Bousemont, échevin du ban de Herve, quatre setiers d'avoine que Rigald Gollet devait même sur ½ bonnier de pré qui fut à Henry de Ry desoir Bousemont et qui joint à Reynkin de fosseit et aux enfants d'Eirnot fils Gillair.*

[CJ franchise de Herve, reg.1, folio 97/verso ,un temps que passé est, 1449?](#): *Colair le taxhe*, manant à Cinville, reconnaît avoir donné à *Gollet de Bouchmont* une partie de la maison de Cinville ainsi qu'un partie du cortil «de côté devers le passeal de Cynville». C'est la partie que les héritiers de *Colair le taxhe* ne peuvent pas vendre à *Lowy lentalhyer* (folio 96, voir plus haut).

[CJ franchise de Herve, reg.1, folio 97/verso ,1449?](#): ici on est après le décès de *Gollet de Bouchmont*. Ses héritiers assènent 11 setiers de contrepan pour le contrepan de la maison dont il est question ici plus haut, gisante sur la cour, maison et cortil que tient et tenait *Johan Doeck* et qui fut à *Mathonet* avant qu'ils soient «wages» aux héritiers selon les conventions faites entre *Colair le taxhe* et *Gollet de Bouchmont*.

### **Rigald Golet fils de Johan Rosseal**

Cousin de Rigald Gollet de Bousemont.

*Rigald Gollet* est dit manant à Liège vers 1438. Il s'agit probablement du *Rigald Gollet*, fils de *Johan Rossea*.

[CJ franchise Herve, reg.1, folio 34, 15 mars 1407](#): *Goles* est échevin et possède une maison sur le marché devant le perron (y habite-t-il?).

[CJ Herve, reg.1, folio 33/v, 1403](#): *Golles* vend 6 muid d'épautre à *Mariscal de Chaine*. On parle encore de la maison et assise de *Gollet* devant le perron de Herve.

[CJ Herve, reg.1, folio 34/verso, 1403](#): *Golles* vend à *Johan de Puche* une cour et maison située à Vivier et qui appartint à *Loret* et son époux *Gatir*.

[CJ ban de Herve, reg.3, folio 151/verso, 30 may 1414](#): *Rigald Gollet fils de Johan Rossea de Herve* vend à son cousin *Rigald Gollet de Bousemont*, fils de *Johan Cawestea*, six muids d'épeautre et 2 muids d'avoine qu'il avait «religié» des mains de *Johannie de Jardien* en tant que proisme de *Johan Cawestea*, son oncle.

[CJ franchise Herve, reg1, folio68/verso, vers 1438](#): *Rigald Gollet* est dit ici manant à Liège et cède à *Wilhaem de Xhenoemont*, avec *Hector filhastre de Maroye Rousseau* et les héritiers de *Mathiet le boulanger*, la moitié de cortil, jardin, «chappaul» et étable de vache acquis de *Johan Caustean* (comment?). *Henry de Roistleur* et son frère *Johan* ont cédé l'autre moitié. *Rigald Gollet* habite donc Liège vers 1438.

# Habitants de Bouchmont et environs en 1383

## Oeuvres du folio 24 du registre 3 du Ban de Herve (AELg)

Dans ces [oeuvres](#), *Henris de Ri* et *Bierteles* font un échange de terres.

Habitants de Bouchmont.

### **Henris de Ri**

*Henris de Ri* est déjà cité en [1372](#). Il épouse une certaine *Katheline*, aura deux fils, *Johan de Ris* et *Olivier de Ris* et une fille qui épousera *Martin de Bouchmont*. *Henris de Ris* est parfois cité comme étant de «Bousemont». Il habita donc bien Bouchmont. *Henris de Ris* est décédé vers 1404 ou avant.

### **Bierteles**

Quant à *Bierteles*, nulle mention de lui, sous cette orthographe, dans d'autres oeuvres.

### **Gillewar de Bousemont**

Beaucoup d'autres habitants de la région sont cités dans les oeuvres du folio 24. *Henry de Ris* assène d'abord à *Bierteles* un pré sur le pré de Grand Pré et un «clussin» de *Bierteles*. Ensuite une terre qui joint à *Bierteles* et à *Gillewar* et encore ½ bonnier de terre sur la voie de Monty, entre *Bierteles* et *Gillewar* et les enfants de *Hanekin*.

*Henry de Ris* et *Bierteles* sont apparemment voisins et voisins d'un certain *Gillewar*. On mentionne en [1397](#) un certain *Eirnot*, fils de *Gillewar de Bousemont* avec *Golet de Bousemont*. On mentionne ½ bonnier de terre sur la voie de Monty qui se situe entre *Bierteles* et *Gillewar*.

### **Les enfants de Hanekin**

Les enfants de *Hanekin* ont des terres près de *Bierteles* et de *Gillewar* (et de la voie de Monty). *Hanekin* est un dérivé de Hannes/Jean. Il doit être décédé en 1383 car on ne cite que les enfants. En [1398](#), on mentionne un certain *Hanekin de Grenee* qui est le père d'un certain *Braket*. En [1372](#), on cite cependant un certain *Haneket de Bousemont* (folio 17 du registre 1 de la franchise de Herve). Par la suite,



on précise, dans la même oeuvre, qu'un certain *Henris* est le frère de *Hanekin* (ou *Haneket*). Ce *Henris*, frère de *Hanekin*, pourrait être naturellement *Henris de Ri*. Ceci est peut-être confirmé par le fait que, plus loin dans l'oeuvre dont il est question ici, folio24, on cite *Henris* et les enfants de son frère. Comme on vient de citer les enfants de *Hanekin* et que *Hanekin de Bousemont* a un frère appelé *Henry*, nous pouvons en déduire que le *Hanekin* cité ici est probablement un frère de *Henris de Ri*. Avec pour seule réserve que, plus loin encore, on mentionne *Henris (de Ri)* et les enfants de *Hanoir*

### **Golet**

Est cité *Golet*, très probablement [\*Rigald Golet de Bousemont\*](#)

### ***Henris, fils Lapareit (ou Pareit)***

En [1362](#), on cite *Henry*, fils *Pareit de Busemont*, qui est échevin de la franchise de Herve. Ici, folio24, on parle également d'une terre qui fut un certain *Henry*, fils *Lapareit* qui est bien distinct de *Henris de Ri*.

### **Bareit**

Ici, folio24, on cite des terres qui joignent à *Henris (de Ri)* et à *Bareit*. En [1404](#) et [1405](#), on cite *Bare de Bousemont*.

### **Braket**

*Braket* est cité. On connaît un *Braket* qui est le frère de [\*Renar Cossens, Henry et Libot\*](#).

### **Les enfants Hanour**

Il pourrait s'agir de [\*Hanoir de Herve\*](#) avec pour objection que ce dernier est encore en vie en 1405, ce qui ne semble pas le cas en 1387 puisqu'on mentionne les enfants de *Hanour*.

### **Henrar Moillar**

### **Eirewin**

## **Habitants de Haseur - début 15<sup>e</sup> siècle**

6 habitants de Haseur encodés
Colin le cuvelier
Henry Cossar de Haiseur
Johanne fille Rigald de Haseur

Maroyet fille Henry Cossal
Renar (gros) de Haseur
Rigald de Haseur

1. *A^nes (Agnès?) de Haiseur fille de Johan Godar (I)*

2. Renar de Hasseur

Voir *gros Renar de Hazeur*.

3. Gros Renar (de Hazeur)

Epousa une soeur de *Loren de Chaineux*.

Voir aussi *Renar de Hasseur*.

Notons également [\*Renar de Cotice\*](#), cousin d'*Olivier III de Chaineux*.

[CJ Ban de Herve, reg.3, folio 50, 8 jour devant toussaint 1395](#): *Renar de Hasseur* vend à *Loren de Chainoit* 2 muids et 5 setiers de blé sur des héritages que *Renar de Hasseur* acquit avec sa femme, soeur de *Loren*.  
[CJ ban de Herve, reg.3, folio 47v°, 15 janvier 1396](#): *Gerar de Tinwinster* et *Gilles*, son frère, vendent à *Ollivir de Chainoit* une rente de douze setiers d'avoine engagés, entre autres, sur une cour devant la maison de *Collechon* (fils de *Grand Colar de Tinwinster?*). *Renar de Hasseur* se porte garant pour le versement de cette rente. [\*Gerar de Tinwinster\*](#) est probablement le fils de *Loren de Chaineux* dont la soeur épousa *Renar de Hasseur*.

Un certain *gros Renar* est décédé à la date du 13 mai 1408 (voir plus bas) et au folio 115, vers janvier 1409, les échevins du Ban de Herve «savent et wardent», càd confirment je suppose, qu'un certain *Renar que on dit le gros Renar de Hazeur* vendit 12 muids d'épeautre à *Johan Cawesteal*, échevin. Voir [CJ Ban de Herve, reg.3, folio 115](#).

[CJ franchise de Herve, reg.1, folio 30/verso, 13\(9\)8](#): on parle ici d'un demi bonnier de terre proche de *gros Renar* et qui fut à *Hanekin de Grenee*.

[CJ Ban de Herve, reg.3, folio 109, 13 mai 1408](#): on parle des biens qui «fut esqueus le dte *Lorinet* por le mort le gos *Renar*». *Gros Renar* est donc décédé à cette date. Quel est son lien avec *Lorinet de Chayneu*? On précise bien qu'il s'agit des «*hirtaige le Foverea*». Si je me réfère à «La famille Favreal de Xheneumont» par le chevalier le Pas de Sécheval, on y cite une rente de 92 muids en avoine achetée par un certain *Renar de Hasseur* à un certain *Favereaul* qui est peut-être *Thomas (Massot) le Favreal*. On a donc un lien ici entre un certain *Renar* et un certain *le Foverea*. S'agit-il de *Gros Renar*?

[CJ Ban de Herve, reg.3, folio 115/verso, août 1409](#): *Corne de Herve* vend à *damoiseal Henry*, qui est normalement «manant» à Clermont 20

setiers à faire valoir, entre autres, sur 2 t<sup>ch</sup>al journal de terre appartenant à *Gros Renar* situé «desous» la voie de Charneur et joignant à *dame Ysabeal de Tiège* «deseur et desous». On ne parle pas de «jadis» *gros Renar* ici. Ce dernier doit normalement être décédé en août 1409 (voir plus haut).

#### 4. Rigald de Haseur

*Rigald de Haiseur* eut une fille appelée *Johanne*.

*Rigald de Haiseur* eut une soeur qui eut une fille appelée *Kathine*.

Il pourrait également être le beau-frère de *Renier fils de Boylawe* (voir plus bas).

[CJ Ban de Herve, reg.3, folio 95/verso, Noël 1406](#): *Olivier de Chasnoy* vend à [Rigald de Haysoir](#) 6 muid. A la suite de cet acte il y une extension datée du 24 août 1412 où l'on peut lire que *Godefroid de Chasnoy* demeurant à Herstal est le mambour de *Johane*, fille de feu *Rigald de Haseur*. Ce dernier fut donc décédé à cette date et laissa au moins une fille.

[CJ Ban de Herve, reg.3, folio 102/verso, 1 sept 1407](#): *Rigald de Haiseur* achète à *dameselle Helwy*, mère de *Mathiet de Wo manant à Stockis*, deux muids d'avoine.

[CJ Ban de Herve, reg.3, folio 109/verso, 10 mai 1408](#): *Kathine*, la fille de la soeur de *Rigald* (je suppose «de Haiseur») assistée apparemment de *Renar fils de Henkien delle cour q se tient elle* aye déclarent que tout ce que *Rigald* détient ne lui a pas été acquis de son père et de sa mère. *Kathine* abandonne donc tous droits sur ces biens.

[CJ ban de Herve, reg.3, folio 112, St-Remy 1408](#): un «preis de Melen joindant à *Olivier de Chayneu* et à *Thomas fils Heynechon*» est cédé par *Wilheame de Xhenomont* à *Rigald de Haiseur*.

[CJ ban de Herve, reg.3, folio 121, fenailmois 1409](#): *Renier fils de Boylawe* vend une part de l'héritage de son père à *Rigald de Haiseur*. Les deux frères de *Renier* agrémentent la vente ainsi que *Catelinet*, fille de *Renier*.

[

Si on voit plus haut (avec folio 109/verso), on constate qu'il y a une certaine *Kathine*, fille de la défunte soeur de *Rigald de Haiseur*. On peut donc supposer que *Catelinet*, c'est-à-dire «petite Catherine» ou «petite Cathine» serait un diminutif pour *Cathine*, fille de la soeur de *Rigald*, donc que la fille de *Renier* et la fille de la défunte soeur de *Rigald* seraient la même personne donc que *Renier* traiterait ici avec *Rigald* son beau-frère, sous réserve naturellement.

]

*Rigald de Haiseur* fait quelques transactions autour de septembre-octobre 1409.

CJ Ban de Herve, reg.3, folio 121/verso, 9 octobre 1409: comparaissent les échevins de saint-Paul devant la cour du Ban de Herve pour transmettre un acte de vente de *Ghiliskin de Sorezee* à *Rigald de Haiseur*.

*Evrar fils de Bevereal de Herve vend à Rigald de Haiseur 5 muids 1 setier (en moins?) d'épeautre.*

CJ Ban de Herve, reg.3, folio 122, 21 novembre 1409: un certain *Bare de Bousemont* vend à *Rigald de Haseur* un muid d'épeautre «affaité» sur un journal de pré en As.

CJ ban de Herve, reg.3, folio 125/verso, lendemain conversion de St-Paul 1410: *Thomas fils de jadis Heynchon de Walcomont ou Thomas Heyne* vend 3 muids 1/2 de blé à *Rigald de Haiseir* sur des «wages» que *Thomas* acquit de *Lorinet (de Chaysneux)* (voir plus haut, folio109).

CJ Ban de Herve, reg.3, folio 125/verso, nuit saint Thomas, décembre 1410: *Johan dit Ballewasar*, échevin de la franchise de Herve, vend à *Rigald de Haiseur* 6 setiers d'épeautre affectés sur un pré en Hagne que tient *Lambinon* et sur un pré qui fut aux enfants *Bevereal*.

CJ Ban de Herve, reg.3, folio 130/verso bis, 25 août 1410: *Renar de Walcomont* vend à *Rigald de Haiseur* 10 setiers d'épeautre.